

Dépenses d'élection

M. l'Orateur adjoint: Je remercie le député. Que Dieu le bénisse de faire cette proposition intelligente. La seule difficulté est que, semble-t-il, tous les partis dont les députés participent au débat ne l'approuvent pas. Si l'on acceptait que le discours d'ouverture de chacun des quatre partis de la Chambre ne dépasse pas 40 minutes et que, par la suite, la règle de la pertinence soit appliquée à la lettre, la présidence appellerait volontiers la Chambre à se prononcer. Pourtant, si cela n'est pas accepté, nous devons suivre la proposition qu'a faite M. l'Orateur. Je donne la parole au président du Conseil privé (M. MacEachen) au sujet du rappel au Règlement du député.

● (1640)

M. MacEachen: Votre Honneur, j'accepterai certainement la proposition selon laquelle on donnerait une grande latitude au premier orateur de chaque groupe prenant la parole sur cet amendement. Le député de Halton (M. O'Connor) aurait peut-être une déclaration générale à faire sur cet amendement. Cependant, je serais d'accord à condition qu'après avoir étudié l'amendement n° 2, nous observions strictement la règle de la pertinence déjà proposée par Votre Honneur. Lors de la troisième lecture, une latitude plus grande sera de nouveau possible.

M. Brewin: Pour ce qui est de notre parti, nous serions d'accord. Notre premier orateur a été le député de Skeena (M. Howard). Il a parlé d'une motion précise; il ne s'est pas contenté de généralités. Ainsi d'une certaine manière, en acceptant cette proposition nous nous privons d'une occasion favorable. Néanmoins, nous donnons notre adhésion.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, nous acceptons nous aussi la suggestion faite par l'honorable député, pourvu que les discours sur les amendements soient réellement limités à la motion à l'étude.

[Traduction]

M. Howard: Monsieur l'Orateur, au sujet du même rappel au Règlement, je ne vois pas comment nous pouvons transiger sur les règles. Il faut les appliquer, c'est tout.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre a entendu la suggestion du député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) qui propose que les premiers orateurs des quatre partis de la Chambre aient 40 minutes, que les discours concernant les motions n° 2 et 30 soient de 20 minutes et que pour ce qui est des autres articles à l'étape du rapport, la règle de la pertinence soit rigoureusement observée.

De l'avis du député de Greenwood (M. Brewin), l'intention du député de Skeena a été conforme au Règlement. Je pense qu'il serait juste d'être un peu moins exigeant à l'égard de la durée du discours du prochain député de ce parti. Peut-être pourrions-nous lui permettre de dépasser un peu ses 20 minutes. Les députés sont-ils d'accord quant au reste, soit 40 minutes et ensuite 20 minutes?

Des voix: D'accord.

M. O'Connor: Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Lanark-Renfrew-Carleton de sa suggestion et je remercie les députés de l'avoir acceptée. Je m'excuse auprès de Votre Honneur pour avoir voulu faire un tel discours, mais

[M. Dick.]

de toute façon tout problème qui aurait pu surgir est maintenant réglé.

Quand on m'a interrompu, je parlais de l'attitude du Nouveau parti démocratique à l'égard de l'adoption du projet à l'étude. J'allais dire que nous le voyons, lui qui se veut le champion de la réforme, faire de l'obstruction pour des raisons qui lui sont propres. Monsieur l'Orateur, si l'adoption du bill est retardée les Canadiens sauront qui en est responsable.

Des voix: Bravo!

M. O'Connor: Il suffit de repasser certains de ses amendements pour avoir une idée exacte de leur tentative. L'amendement n° 34 vise à relever de 20 à 70 p. 100 la proportion des voix exprimées qu'un candidat doit recueillir pour obtenir le remboursement d'une partie de ses dépenses électorales. L'amendement est inscrit au nom du député de Skeena (M. Howard) qui a vainement tenté au comité d'abaisser—et non de relever—la norme à 10 p. 100. Il semble vouloir dire que s'il ne peut avoir gain de cause, personne ne l'aura non plus; si nous refusons de voir les choses à sa façon, il va se rebiffer. Ironie du sort, en vertu de la formule proposée par le député, au cas peu probable où elle serait adoptée, il semble que le seul candidat qui devrait, à son avis, recevoir un remboursement, serait le député de Crowfoot (M. Horner), qui sera ravi, j'en suis sûr, de l'initiative de son nouvel admirateur. Le député de Crowfoot, sauf erreur, est un des seuls qui ait reçu 70 p. 100 des voix aux dernières élections. La politique engendre vraiment d'étranges compagnons de lit.

Les amendements n° 8, 9, 10 et 11 traitent du même article du bill. Tous ont pour objet de réduire le minimum des dépenses électorales à trois ou quatre montants différents. Les grands soi-disant réformateurs de notre régime électoral, qui furent pendant si longtemps les seuls possesseurs de la vérité, sont-ils maintenant embrouillés au point de trébucher les uns sur les autres dans l'obscurité, obscurité provoquée sans doute par la politique mal conçue de l'énergie qu'ils ont imposée au gouvernement? Les soi-disant réformateurs de notre régime électoral ne pourraient-ils se consulter et s'entendre sur un montant quelconque, afin de réduire les problèmes qu'ils causent à la Chambre? Ou peut-être ne veulent-ils pas faciliter l'adoption de la mesure à l'étude? Je pense qu'il s'agit plutôt de cela.

Monsieur l'Orateur, la mesure à l'étude donne aux députés l'occasion d'améliorer sensiblement l'image que l'on se fait des hommes et des partis politiques au Canada. Le projet de loi contribue pour beaucoup à dissiper les soupçons ancrés depuis longtemps dans l'esprit des gens—dans certains cas, il s'agit d'une réalité—que les hommes politiques sont malhonnêtes, que le régime est fondé sur le favoritisme, les faveurs, les emplois et autres amabilités offertes et accordées en retour de fonds pour les candidats et le parti.

Le bill va permettre d'examiner les livres et les registres des partis et de particuliers, grâce à des exigences rigoureuses en matière de vérification et à une disposition prévoyant un état détaillé des sources de dons. Tous les Canadiens auront ainsi l'occasion de voir ce que font les argentiers qui travaillent dans l'ombre à recueillir les fonds nécessaires à la publicité du parti et de ses candidats. Il va falloir divulguer maintenant qui donne combien à qui. Des doutes très anciens seront alors soit confirmés, soit dissipés.